

Les Représentants des Usagers de l'Hôpital Privé Saint Claude

Les représentants des Usagers ont pour mission principale d'informer et de conseiller les usagers pris en charge au sein d'un établissement de santé.

Dans les établissements de santé, ils sont membres de droit de la commission des usagers (CDU) et peuvent être saisis par les usagers.



Nos représentants des Usagers

Me V KOJALAVICUS

Membre de l'Association



Mr JP STEKIEWIEZ

Membre de l'Association



Les représentants des usagers ne sont pas :

- ◆ Un médecin
- ◆ Un médiateur chargé de trouver une issue à des conflits
- ◆ Un gestionnaire d'établissement
- ◆ Un responsable qualité
- ◆ Un(e) infirmier (ère)
- ◆ Une secrétaire d'accueil

Ils **représentent tous les usagers**, indépendamment de l'association à laquelle ils appartiennent.

Ils sont à l'écoute des patients et de leur entourage, et exercent leur activité en lien avec les professionnels de l'Hôpital Privé pour améliorer l'efficacité de la qualité de la prise en charge et de la sécurité.

Que ce soit pour des problèmes ou des dysfonctionnements avérés ou supposés, ou pour une insatisfaction, les représentants des usagers peuvent recevoir les remontées de la part des patients pris en charge au sein de l'établissement.



Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante :

Usagers-saintclaud@elsan.care

Composition de la Commission des usagers (CDU) à l'HOPITAL PRIVE SAINT CLAUDE

La Commission des Usagers est chargée de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches. La CDU prend en considération toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques et propositions.

PRESIDENT : Mr GUIBON Philippe Directeur de l'Hôpital Privé et Président de la CDU

Personnes chargée des relations avec les usagers : Me DECAMPS Julie, Responsable Qualité

Elle veille à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le Code de la Santé Publique (Article R.1112-91 à R.1112-94). Elle fera le lien avec la CDU. Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec le médiateur médical ou non médical.

Médiateur non médical : Me LECLEERCQ Françoise, Directrice des Soins

Elle peut être contactée pour toutes réclamations qui ne sont pas liées au fonctionnement médical du service

En tant que patient, vous pouvez signaler les événements sanitaires indésirables sur le portail : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>. Vous participez ainsi à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de santé, des produits de la vie courante et des actes de soins.